

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE / MME DANIELE BRUNET

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Déploiement du dispositif de service Civique au sein des services du Département et auprès d'organismes extérieurs par la voie de l'intermédiation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver l'élargissement du dispositif de service civique avec l'engagement de 139 volontaires dont 72 seront affectés auprès d'organismes extérieurs ou d'associations par la voie de l'intermédiation (mise à disposition).

A autorisé la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport, organisant avec chaque structure d'accueil, la mise à disposition de volontaires de service civique, et en cas de besoin, les avenants à ces conventions.

Ces mises à disposition sont à titre gracieux, le Département prenant à sa charge le versement de l'indemnité mensuelle servie à chaque volontaire ainsi que le coût de la formation.

Les dépenses relatives à l'indemnité mensuelle seront imputées sur la ligne du budget départemental 2016 chapitre 012, fonction 0201, article 6218, programme 10368.

Le coût de la formation est évalué à 13 900 € à imputer sur le budget départemental 2016, chapitre 011, fonction 0201, article 6184-2, programme 10227.

Les recettes, évaluées à 13 900 € seront imputées sur la ligne du budget départemental 2016, chapitre 74, fonction 0201, article 74718, programme 10492.

Les crédits inscrits au budget départemental sont suffisants pour couvrir ces dépenses.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée